



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 15/09/2026

Publication :
le 25/09/2026

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° D-2026-392

Accord-cadre "Travaux de voirie et réseaux secs" - Lot 2 -
Marché subséquent - Réaménagement du tronçon nord de
l'avenue Normandie Niemen - Approbation du marché

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Valérie VOLLAND, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gérard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Gilles NORMAND, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Monsieur SAINT-CAST Maximilien

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Madame Véronique ROUILLE-SURAULT, Monsieur Philippe TERRASSIN, ayant donné pouvoir à Monsieur François GUYON, Monsieur Thibault HEBRARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Ségolène BARDET, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Baptiste PEYRAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Yann JEZEQUEL

Excusés :

Monsieur Bastien MARCHIVE.

Direction de l'Espace Public

**Accord-cadre "Travaux de voirie et réseaux secs" -
Lot 2 - Marché subséquent - Réaménagement du
tronçon nord de l'avenue Normandie Niemen -
Approbation du marché**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

En 2020, la Ville de Niort a fait réaliser un état des chaussées et des trottoirs de l'ensemble de son patrimoine, afin d'aider à la définition d'une nouvelle stratégie de maintenance, ainsi qu'une évaluation objective de son état.

Suite à ce diagnostic, une programmation pluri-annuelle a été définie en fonction de l'importance des désordres constatés.

Ainsi, un programme de réfection de voirie a été arrêté dans lequel a été intégrée l'avenue Normandie Niemen.

Les travaux portent sur le réaménagement du tronçon nord de l'avenue Normandie Niemen (de l'intersection du carrefour de la rue de Souché jusqu'à l'intersection du carrefour de la rue Hélène Boucher). L'objectif est de créer un aménagement de l'espace public prenant en compte la mise aux normes des trottoirs, l'intégration d'espaces végétalisés liés à la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP), un reprofilage de la chaussée et la création de bandes cyclables.

Une consultation a été lancée entre les 3 titulaires de l'accord-cadre. Après déroulement de celle-ci, il est proposé d'approuver l'attribution du marché à l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST pour un montant de 227 080,60 € HT soit 272 503,92 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché attribué à l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST pour un montant de 227 080,60 € HT soit 272 503,92 € TTC et autoriser sa signature.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Maximilien SAINT-CAST

JÉRÔME BALOGÉ

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération. Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».